République Française

Délibération n° 2020/22
Régie autonome personnalisée du journal "Expressions". Désignation des représentants de la société civile au Conseil d'administration.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 42

Date de la convocation : 04/07/20
Compte rendu affiché : 16/07/20

Transmis en préfecture : 17/07/20
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20200711-35265-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Estelle JELLAD

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVRARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAISSA, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Joëlle CONSTANTIN, M. Albert NIGRA, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Murat YAZAR, M. Yannick BUSTOS, M. Benoît COULIOU, Mme Aude LONG, M. Maurice IACOVELLA, Mme Karima LTAIEF, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Christophe GIRARD, Monsieur Frédéric PASSOT, M. Damien MONCHAU.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Sophia BRIKH à M. Pierre-Alain MILLET, M. Mustapha GHOUILA à Mme Karima LTAIEF, M. Lotfi BEN KHELIFA à Mme Fazia OUATAH, Mme Fatma HAMIDOUCHE à M. Maurice IACOVELLA, Mme Camille CHAMPAVERE à M. Yalcin AYVALI, M. Lionel PILLET à Mme Marie-Danielle BRUYERE.

République Française

Rapport n° 22
Régie autonome personnalisée du journal "Expressions". Désignation des représentants de la société civile au Conseil d'administration.

Secrétariat Général

Mesdames, Messieurs,

Dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, la Régie autonome personnalisée (RAP) du journal « Expressions » a été créée par délibération du Conseil municipal de Vénissieux en date du 18 novembre 1996 et mise en place le 1er janvier 1997.

L'article 4 des statuts de la RAP en date du 22 juin 2015 précise que le Conseil d'administration est composé de onze membres, dont six représentants élus du Conseil municipal et cinq représentants de la société civile habitant Vénissieux ou y exerçant une activité, professionnelle ou bénévole, et ayant manifesté leur intérêt pour le journal de la Ville et son site d'information sur internet.

Pour rappel, les six représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration ont été nommés à l'occasion du vote du précédent rapport.

Il convient maintenant de nommer cinq représentants de la société civile au Conseil d'administration de la Régie autonome personnalisée du journal « Expressions ».

Je vous invite à en délibérer.

Vu les statuts de la RAP du journal « Expressions » datés du 22 juin 2015 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-33 ;

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés
décide de :
- Désigner les cinq représentants de la société civile au Conseil d'administration de la Régie autonome personnalisee du journal "Expressions" :

- M. Patrick DAMET-MOURLES
- Mme Sylvie BOURDELEAU

République Française

- M. André GERIN
- Mme Delphine PEYRE
- M. Olivier GRAND-REYNAUD

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN